

# Devenir enseignant - enseignante : FPIEE et autre mesure de soutien

**I. Vous êtes chercheur.euse d'emploi bruxellois.e inoccupé.e (ou occupé.e à temps partiel) ? Bruxelles Formation offre une mesure de soutien à la reprise d'études d'instituteur - institutrice primaire et de certaines études d'agrégé.e de l'enseignement secondaire inférieur.**

La Formation Professionnelle Individuelle en établissement d'enseignement (FPIEE) est un contrat de formation signé avec Bruxelles Formation qui permet de bénéficier de certains avantages pendant des études supérieures spécifiques : **2€ brut par heure de formation effective et une intervention dans vos frais de transport.**

Ce contrat pourra être envisagé si vous vous inscrivez dans un des cursus d'études suivants (bacheliers professionnalisants) :

- **Instituteur.trice primaire.**

- **Agrégé.e de l'enseignement secondaire inférieur**, dans les matières spécifiquement visées par la liste des études menant à un métier souffrant d'une importante pénurie de main-d'œuvre, voir [la liste publiée](#) en juin pour la rentrée de septembre qui suit.

Ceci dans la Haute école bruxelloise francophone de votre choix (exceptées les études à horaire décalé) .

**Comment procéder ?**

Si vous êtes bénéficiaire d'une allocation de chômage ou d'un revenu du CPAS, **commencez par vous adresser à votre conseiller ([Actiris - demande de dispense de disponibilité](#)) ou assistant social (CPAS)** référent pour soumettre votre projet de reprise d'études. L'accord officiel de ces services sera demandé pour pouvoir signer le contrat avec Bruxelles Formation.

Dans un même temps, **informez-vous auprès des écoles sur les modalités d'inscription.** Pour être admis en reprise d'études, il faut remplir [différentes conditions](#), dont celle de la [finançabilité](#).

**Quand votre projet de reprise d'études est mis en œuvre**, introduisez votre demande de contrat à Bruxelles Formation, Gestion administrative des stagiaires, Rue de Stalle 67, 1180 Bruxelles ou par courriel : [j.kuca@bruxellesformation.brussels](mailto:j.kuca@bruxellesformation.brussels) ou [corailenligne@bruxellesformation.brussels](mailto:corailenligne@bruxellesformation.brussels) (02 371 76 31) en fournissant les documents suivants (une copie suffit) :

- Pour les bénéficiaires d'allocations de chômage : la dispense d'Actiris pour la reprise d'études. Pour les bénéficiaires d'un revenu du CPAS : un accord officiel du CPAS pour la reprise d'études.
- Une attestation d'inscription de l'école (francophone et bruxelloise) pour l'année scolaire à venir.

- Une attestation de réussite de l'année scolaire précédente si vous étiez déjà dans le cursus.
- Un document A15 d'Actiris.
- Une photocopie recto-verso de votre carte d'identité.

**Deux points d'attention importants :**

- Au besoin, vérifiez aussi quel pourrait être l'impact sur vos allocations (de chômage ou du CPAS) de la reprise d'études avec les avantages de Bruxelles Formation.
- Vous ne bénéficierez pas de la mesure si vous êtes inscrit comme chercheur.euse d'emploi :
  - . en tant que travailleur.euse occupé.e à temps plein ou occupé dans un horaire à temps partiel qui ne permet pas de suivre les études ;
  - . en tant que jeune en stage d'insertion professionnelle ;
  - . en tant que travailleur.euse en incapacité de travail momentanée ayant reçu l'accord de l'Inami pour suivre une formation professionnelle (décision favorable de CSMI).

**II. Vous avez un bagage en langues germaniques, en sciences ou en mathématique et seriez intéressé.e de commencer à enseigner dans le secondaire inférieur tout en étudiant le métier à horaire décalé ?**

La Ville de Bruxelles, en collaboration avec La Haute École Fransisco Ferrer, Actiris et Bruxelles Formation, offre des contrats de travail à temps partiel à combiner avec une reprise d'études qui prend en compte les acquis (le programme peut être allégé). La pratique professionnelle fait office d'une partie des stages et d'autres avantages sont offerts.

Intéressé.e ? Plus d'infos sur les sites web :

[de la Haute École Fransisco Ferrer](#).

["Prof demain"](#), avec les séances d'information sur la mesure, préalables au recrutement organisé par Actiris.

**Envie de vous informer sur les métiers de l'enseignement et les études qui y mènent ?**

Explorez le site [Pourquoipasprof.be](#)

Assistez à une [séance d'information organisée par la Cité des métiers](#) à partir du mois de janvier.

## FORMATIONS ET SERVICES ASSOCIÉS À CET ARTICLE

Aucun